

Le fonds latin du vocabulaire français

L'évolution du latin dans les langues romanes

Le français, comme toutes les langues dites « romanes », doit évidemment beaucoup au latin. En effet, la république de Rome [particulièrement aux II^e et I^{er} siècles avant J.-C.] puis l'Empire des Césars [surtout aux I^{er}-II^e siècles après J.-C.] étendent la domination romaine sur le pourtour méditerranéen et modifient considérablement l'univers linguistique des pays conquis. À l'apogée de l'expansion romaine, au II^e siècle après J.-C., la méditerranée est latinisée à des degrés divers. Le latin se superpose aux langues existantes qui perdurent et coexistent plus ou moins longtemps. Notons que le latin n'a jamais été imposé par la volonté de Rome. Il se trouve que l'assimilation s'est produite par le temps. Le substrat, c'est-à-dire la langue préexistant à l'arrivée du latin, a pu soit continuer à évoluer puis, faute de locuteurs, s'éteindre, soit être assimilé d'une manière ou d'une autre avec le superstrat latin qu'il a contribué à enrichir. Par exemple, le gaulois était une langue parlée dans la plaine du Pô [Gaule cisalpine] et sur une grande partie de la France actuelle [Gaule transalpine]. Le gaulois va lentement être supplanté par la langue de l'envahisseur alors même que le latin parlé en Gaule s'enrichissait d'un vocabulaire nouveau [les emprunts latinisés furent nombreux¹] et en quatre à cinq siècles, le substrat fut d'une certaine manière assimilé au superstrat latin. On considère que le gaulois s'est maintenu tant bien que mal chez les locuteurs jusqu'au V^e ou VI^e siècle de notre ère. Il serait toutefois incorrect de penser qu'avant le II^e siècle avant J.-C., date à laquelle les invasions se font plus nombreuses en Gaule transalpine, on ne parlait que gaulois. Les Ibères étaient installés dans une grande partie de l'actuel sud-ouest de la France [mais aussi plus largement dans la péninsule dite « ibérique »] et leur langue a probablement été parlée jusqu'au I^{er} siècle avant J.-C. Les Ligures, autre très vieux peuple européen dont une partie vivait dans le Sud-Est de la France [essentiellement les Alpes mais aussi plus au nord, le long du Rhône], ont sans doute perduré après les périodes de colonisation romaine. Bref, le latin parlé sur le territoire de la Gaule a réussi à supplanter les langues préexistantes en enrichissant toutefois son vocabulaire. C'est ainsi que ce latin-là, bien loin du classique idiome cicéronien, est devenu

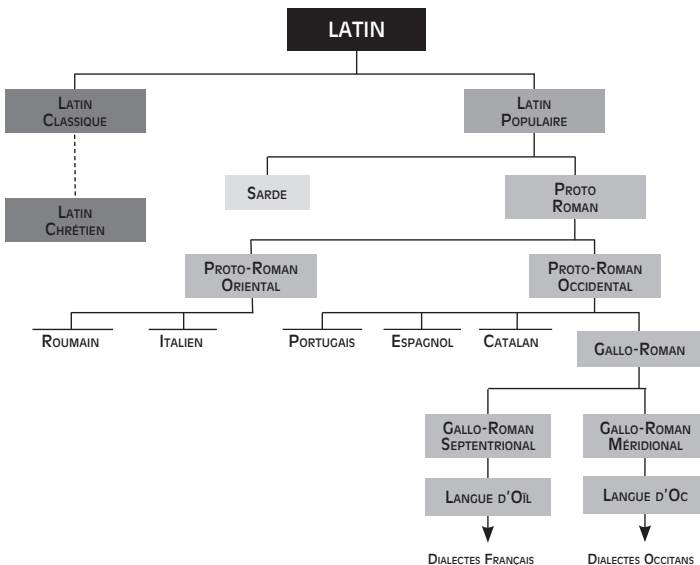
1. Voir le chapitre 3 de cet ouvrage sur le vocabulaire gaulois en français.

la base du lexique français. C'est pourquoi également, dans chaque province de la *Romania*, la langue de l'invasisseur, en interagissant avec les idiomes locaux, tous distincts les uns des autres, a évolué différemment et surtout a contribué à une différenciation linguistique qui donna naissance aux langues romanes.

La place du français dans la famille des langues romanes

Si l'on considère aujourd'hui les principales langues romanes, issues de l'évolution du latin dans l'ensemble de la *Romania*, il est possible de hiérarchiser le degré de « latinisation » de ces différentes langues. En effet, certains idiomes participent d'une « évolution minimale² » par rapport au latin ; s'agit par exemple de l'espagnol et de l'italien qui, pour dire les choses simplement, sont restés plus « proches » de la langue source. D'autres ont connu une « évolution moyenne » [catalan, occitan]. D'autres enfin, ont subi une « évolution forte ». Le français fait partie de cette dernière catégorie avec le roumain, par exemple. Considérer une telle hiérarchisation revient simplement à envisager les langues romanes actuelles comme plus ou moins distanciées par rapport à leur langue source commune, le latin.

Évolution du latin vers les langues romanes



2. Voir à ce sujet : Michel Banniard, *Du latin aux langues romanes*, Paris, Nathan, 1997, p. 39.

Force est de constater que sur bien des points, le français a connu, au cours de son évolution, de nombreuses métamorphoses d'ordre syntaxique, morphologique, phonétique et bien sûr lexical. Voyons désormais de quel latin précisément il est question ici.

Latin classique vs latin populaire : aux origines du français

Quel latin est parvenu jusqu'au français? Ce que nous appelons généralement tout simplement le « latin » englobe à la fois la période dite classique à proprement parler [I^{er} siècle avant J.-C.] et la période post-classique [les deux premiers siècles de notre ère], soit la langue littéraire de Cicéron à Tacite; le latin tardif couvre la fin de la période impériale [du III^e au V^e siècle après J.-C.]; le latin médiéval lui succède, du VI^e au XV^e siècle.

Ce qui est singulièrement intéressant pour comprendre l'évolution, dans la *Romania*, du latin au français, c'est que le latin dit populaire [appelé aussi vulgaire ou proto-roman] est à la base même du vocabulaire qui nous est parvenu aujourd'hui³. Cette forme parlée de la langue ne relève pas de la même chronologie. Le latin populaire apparaît vraisemblablement à la faveur des expansions territoriales de Rome [donc dans une temporalité très étendue qui se superpose aux latins classique et impérial] et concerne la langue parlée, la langue du peuple qui évolue parallèlement à un latin classique conservateur et plutôt écrit. Il se crée une opposition nette entre la langue savante, « pure » presque immuable de l'écrit – bref le latin classique de Cicéron – et la langue parlée quotidiennement dans les provinces romaines tout autant qu'à Rome. Notons que Cicéron lui-même connaît dans ses écrits une variation lexicale notable entre les discours politiques et juridiques d'un côté et ses correspondances privées de l'autre. Prenons quelques exemples: le latin classique exprimait le « feu » par le mot *ignis*. Mais ce n'est pas ce terme qui a évolué en protofrançais puis en français mais le terme concurrent *focus*, beaucoup plus employé dans les villes et villages, qui a morphologiquement et phonétiquement donné « feu » en français moderne. *Ignis* n'a pas survécu à l'évolution naturelle de la langue dans le domaine français. En revanche, c'est par emprunt et bien plus tardivement qu'il refait surface, si l'on ose dire, dans le vocabulaire technique où l'on crée de toute pièce un lexique spécialisé [*ignifuger*, *ignifugation*, *ignifugeant*, etc.]. Le mot *equus* désignait en latin classique le « cheval » alors que *caballus* renvoyait en latin populaire à un

3. Voir la carte de l'évolution du latin dans les langues romanes ci-dessus.

mauvais cheval, souvent de trait. C'est pourtant ce dernier terme qui supplante le premier et évolue naturellement sur le territoire de la Gaule pour donner *cheval*, terme ayant pris alors un sens générique. Mais tout comme *ignis, equus* réapparaît en français à la Renaissance dans les lexiques techniques et scientifiques sous les formes composées *équitation, équestre*, etc.

Ci-dessous un tableau de quelques formes concurrentes entre latin classique et latin populaire :

Latin classique vs latin populaire :

Deux formes concurrentes, deux évolutions distinctes

Latin	Français standard Lexique général [date de la première attestation du mot]	Français scientifique et technique ⁴ [date de la première attestation du mot]
LC: equus LP: caballus	<i>cheval</i> [XI ^e s.]	équestre [XIV ^e s.], équitation [XVI ^e s.]
LC: ignis LP: focus	<i>feu</i> [XI ^e s.]	igné [XV ^e s.], ignition [XIV ^e s.], ignifuge [XIX ^e s.], ignifuger [XIX ^e s.]
LC: ager LP: campus	<i>champ</i> [XI ^e s.]	agriculture [XIII ^e s.], agricole [XIV ^e s.], agriculteur [XV ^e s.]
LC: sidus LP: stella	<i>étoile</i> [XI ^e s.]	sidéral [XVI ^e s.], sidéré [XVI ^e s.], sidération [XVI ^e s.]
LC: tellus LP: terra	<i>terre</i> [X ^e s.]	tellurique [XIX ^e s.], « qui a rapport à la terre »
LC: potare LP: bibere	<i>boire</i> [X ^e s.]	potable [XIII ^e s.], « eau potable », « or potable » [terme d'alchimie]

Légende: LC: latin classique/LP: latin populaire

Il y avait donc bien en latin, sur le territoire de la Gaule et au moins pendant la période impériale, des termes concurrents désignant plus ou moins la

4. Les termes de cette catégorie ne relèvent pas de l'évolution phonétique du mot latin considéré mais sont des emprunts tardifs scientifiques [en général à partir du XIV^e siècle mais certains peuvent être très récents] construits à partir de cette base étymologique. Le mot en LC, tel quel, n'a en général donné aucune forme en français.

même réalité du monde⁵ [*potare/bibere, tellus/terra, etc.*] mais qui n'étaient pas employés dans les mêmes contextes ou par les mêmes personnes. Certains linguistes ont montré combien l'art du « compromis » a dû être crucial dans la latinophonie des III^e et IX^e siècles⁶ et n'a pas été étranger aux mutations profondes du latin parlé sur le territoire de la Gaule. De telles mutations sont diverses et les variables langagières à l'intérieur d'un diasystème⁷ sont multiples elles aussi : l'évolution des formes va de pair avec les transformations phonétiques.

Quid du latin chrétien ?

Le latin chrétien lui aussi a sa part de responsabilité dans la construction du lexique français. Il se développe avec l'avènement du christianisme comme religion d'État dans l'Empire romain et surtout à travers les écrits des Pères de l'Église et de leurs commentateurs, de Tertullien [III^e siècle après J.-C.] à saint Thomas d'Aquin [XIII^e siècle après J.-C.]. On sait aujourd'hui que l'apport du latin chrétien est considérable dans les langues romanes⁸ et le français ne déroge pas à cette règle. Le modèle d'assimilation du vocabulaire, bien que différent de celui opéré par le latin populaire, connaît cependant quelques analogies : le latin classique, par exemple, connaissait le verbe *loqui* pour désigner l'acte de « parler ». C'est le verbe que l'on trouve volontiers dans les écrits classiques. Mais le latin chrétien tardif développe le mot *parabolare*, de même sens mais dérivé du mot *parabola* « récit allégorique du Christ » d'où « parole du Christ ». C'est ce verbe qui donna *parler* [X^e siècle] en français et non *loqui*. En revanche, ce dernier fut la base savante de dérivés tels *locution* [XIV^e siècle], *élocution* [XIV^e siècle], *allocution* [XII^e siècle], *interlocuteur* [XVI^e siècle], etc.

Contrairement à l'exemple précédent pour lequel un terme chrétien vient concurrencer un mot déjà existant en latin classique [*loqui vs parabolare*], certains termes sont d'origine classique mais c'est leur sens qui va évoluer vers

5. On notera d'ailleurs avec intérêt que ce phénomène concurrentiel concerne pratiquement toutes les classes grammaticales en latin : substantifs [*tellus vs terra*], adjectifs [*pulcher vs bellus*], verbes [*potare vs bibere*], etc.

6. Voir le chapitre « Évolutions et métamorphoses » de Michel Banniard, *Du latin aux langues romanes*, Paris, Nathan, 1997, qui résume magistralement cette problématique.

7. La notion de diasystème renvoie à un groupe de variétés linguistiques très proches les unes des autres et partageant des structures communes qui permettent précisément de les rassembler.

8. Les spécialistes latinistes s'accordent à dire que l'apport essentiel du latin chrétien est d'ordre lexical beaucoup plus que syntaxique ou morphologique. En somme, ce qu'ajoute la chrétienté, c'est l'expression de nouvelles réalités conceptuelles qui doivent être exprimées par des vocables. Voir à ce sujet : Olivier Bertrand, *Du vocabulaire religieux à la théorie politique en France au XIV^e siècle : les néologismes chez les traducteurs de Charles V*, Paris, Connaissances et Savoirs, 2005.

un latin chrétien. On aura donc dans la langue un seul terme mais plusieurs acceptions. C'est le cas du mot *corruptio* qui donnera en français *corruption*⁹ : On constate l'évolution complète du mot achevée au XIV^e siècle et qui d'un côté a intégré naturellement les sens classiques [« altération », « destruction » « pourriture » et, dans une certaine mesure, « séduction »] mais surtout à partir du XIV^e siècle les sens chrétiens du mot [« perversion », « corruption » et « destruction »]. Le latin classique a donné en français le sens concret du terme [*la corruption d'un texte, d'un fruit*] alors que le latin chrétien fournit quant à lui les acceptions morales [*la corruption politique, la corruption des mœurs*, etc.].

Conclusion

En somme d'où vient le vocabulaire français issu du latin? Plusieurs sources sont à convoquer :

- du latin populaire provenant lui-même d'un latin employé dans les provinces gauloises après les invasions romaines. Ce latin parlé, comme dans toutes les aires géographiques de la latinophonie [puis romano-phonie] a évolué en marge d'un latin classique conservateur et plutôt écrit. C'est ce latin-là qui a naturellement connu des mutations profondes conduisant à la création du français comme langue dite romane. Cette mutation s'est produite essentiellement entre le III^e siècle et le IX^e siècle après J.-C. De cette source-là, le lexique français est redevable de la grande majorité des mots qu'il possède.
- du latin chrétien qui a profondément modifié la civilisation impériale d'abord [III^e s.-V^e s.] puis l'Occident en général. Les termes d'origine chrétienne sont nombreux en français : *corruption, obédience, usurper, cohérence*, etc.
- du latin classique enfin, dont il ne faudrait tout de même pas négliger l'apport : de nombreuses formes sont à l'origine des termes populaires et ont surtout été intégrées par emprunt en français ou comme base de création lexicale pour former le vocabulaire savant et spécialisé¹⁰ que nous connaissons aujourd'hui.

9. Pour une étude complète de ce groupe, voir O. Bertrand, *Du vocabulaire religieux, op. cit.*, particulièrement le chapitre 3 sur la néologie sémantique.

10. Le lexique scientifique français doit aussi un tribut non négligeable à la langue grecque. Voir le chapitre intitulé « que reste-t-il du grec en français ? » dans cet ouvrage.

Références bibliographiques

- Banniard Michel**, *Du latin aux langues romanes*, Paris, Nathan Université, 1997. Excellent ouvrage de synthèse pour comprendre l'évolution générale du latin vers les langues romanes contemporaines. L'auteur y décrit les principales mutations [syntactiques, phonétiques, morphologiques]. Voir particulièrement le chapitre 1 : « Évolutions et métamorphoses ».
- Bertrand Olivier**, *Du vocabulaire religieux à la théorie politique en France au XIV^e siècle: les néologismes chez les traducteurs de Charles V*, Paris, Connaissances et Savoirs, 2005. L'ouvrage explique l'évolution de mots du latin chrétien jusqu'en français. Voir en particulier la première partie sur l'émergence du lexique chrétien dans le monde latin puis l'évolution du lexique chrétien jusqu'aux grandes traductions du XIV^e siècle en français.
- Herman Joseph**, *Le latin vulgaire*, Paris, PUF, Coll. « Que sais-je? », 1965 et rééd. Cet ouvrage, bien qu'assez ancien, est une synthèse facile d'accès et riche d'enseignements sur les évolutions du latin tardif dans la Romania.
- Huchon Mireille**, *Histoire de la langue française*, Paris, Le Livre de Poche, 2002. Ouvrage de synthèse très complet. On notera en particulier concernant l'évolution du latin le chapitre 1 intitulé « Le protofrançais ou l'émergence de la *romana lingua*: le latin vulgaire en Gaule à l'épreuve des Celtes et des Francs ».
- Picoche Jacqueline & Marchello-Nizia Christiane**, *Histoire de la langue française*, Paris, Nathan Université, 1994. Ouvrage de référence pour l'évolution des structures, la consultation du chapitre 10 sur le lexique sera particulièrement instructive, notamment concernant les données statistiques du vocabulaire français.
- Walter Henriette**, *L'aventure des langues en Occident*, Paris, Éditions Robert Laffont, 1994. Dans la partie intitulée « Les langues issues du latin » l'auteur propose une lecture comparée et offre presque systématiquement des exemples empruntés aux langues romanes. Le lecteur peut facilement voir le cheminement d'un même mot à travers différentes langues dont la source est commune.

À retenir

- ▣ Le fonds commun du vocabulaire français est majoritairement latin. Le français fait donc partie des langues dites romanes, tout comme le portugais, l'espagnol, le roumain, l'italien, le romanche.
- ▣ C'est en premier lieu le latin populaire qui est à l'origine du français sur le territoire de la Gaule transalpine.
- ▣ La mutation du latin populaire au protofrançais puis au français se produit entre le III^e siècle et le IX^e siècle, date à laquelle les premières attestations en français sont connues.

Les mots gaulois : survivances éparses

Les origines de cette langue

Le gaulois est une langue celtique qui appartient à la grande famille de l'indo-européen. Les peuples celtes étaient présents en Europe centrale vraisemblablement dès le II^e millénaire avant J.-C. [on situe le berceau celtique en Bavière ou Bohême] puis se sont déployés dans toute l'Europe et en Asie [notamment les Galates sur une partie du territoire actuel de la Turquie]. En Europe occidentale, on retrouve très tôt des Bretons [sur le territoire de l'actuelle Grande-Bretagne], des Celtibères [en Espagne] et bien sûr des Gaulois.

Langue indo-européenne, le gaulois est donc cousin des langues romanes et germaniques. Il appartient à une sous-famille, la branche « celtique » qui, dans les temps anciens, regroupait le gaélique [Irlande et Écosse], le celtibère qui n'a pas survécu et le brittonique dont est précisément issu le gaulois. Aujourd'hui, les langues celtiques ne sont représentées que sur le continent par le breton¹ et dans les îles britanniques par l'irlandais, le gallois, le gaélique, le manxois [très peu de locuteurs cependant] et le cornique.

Le « substrat » gaulois

Pendant le premier millénaire avant J.-C., les peuples celtiques se déplacent vers l'ouest. Certains traversent la mer vers les îles, d'autres envahissent le territoire actuel de la France et s'y installent durablement. Nous n'avons que très peu de traces écrites des Gaulois eux-mêmes qui ne pratiquaient pas une culture de l'écrit. En revanche, les historiens – latins pour la plupart – ont laissé des témoignages de la civilisation gauloise dont nous ne connaissons, pour l'essentiel, que les pratiques des derniers siècles avant l'invasion romaine. Quoi qu'il en soit, lorsque Rome conquiert la Gaule, les peuples soumis vont connaître une situation de diglossie plus ou moins forte en fonction des aires géographiques et des

1. Le breton actuel est traditionnellement subdivisé en quatre sous-groupes : léonard, cornouaillais, trégorrois et vannetais. Voir plus loin le chapitre consacré au Breton.

niveaux d'instruction des populations gauloises. Le gaulois en tant que langue va perdurer sur le territoire de la province romaine pendant plusieurs siècles mais le latin, dès le premier siècle après J.-C. devient la langue de la noblesse gauloise et surtout celle de l'administration. On pense que dans les parties les plus reculées de la Bretagne actuelle, le gaulois, langue cousine du breton, a pu être parlé jusqu'au VI^e ou VII^e siècle de notre ère. Une interaction entre le gaulois et le latin se produit au fil des quatre siècles qui verront le latin parlé supplanter définitivement le gaulois sur le territoire. De nombreux témoignages écrits montrent combien le gaulois est demeuré la langue du peuple pendant plusieurs siècles en marge, ou plus précisément parallèlement à l'expansion du latin parlé². Certains mots sont latinisés et vont ensuite se répandre dans les langues romanes : c'est le cas de *carrus* « char à quatre roues » que l'on retrouve sous diverses formes en espagnol, italien, occitan, catalan, etc. Certains spécialistes ont parlé de « semi-créolisation » du latin sous l'influence du gaulois³. D'autant que le gaulois et le latin ne sont pas des langues si éloignées que cela : le lexique, dont la source est commune aux langues indo-européennes, est parfois troublant de ressemblance : on cite souvent le latin *altus* et le gaulois *alto* pour désigner l'adjectif « profond ». D'autres exemples sont également probants et montrent la parenté entre les deux idiomes⁴ :

Mot gaulois	Mot latin	Sens en français
<i>alto</i>	<i>altus</i>	« profond »
<i>bovi</i>	<i>bos, bovis</i>	« bœuf »
<i>devu</i>	<i>deus</i>	« dieu »
<i>medio</i>	<i>medius</i>	« au milieu »
<i>rix</i> ⁵	<i>rex</i>	« roi »
<i>viro</i>	<i>verus</i>	« vrai »

2. Voir à ce propos le chapitre intitulé « Parlers primitifs » de l'ouvrage *Mille ans de langue française* de A. Rey [coord.], op. cit., 2007.

3. Voir l'article de Jakob Wüest « Latin vulgaire et créolisation », in *La fragmentation linguistique de la Romania, Actes du xxe Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes*, Tübingen-Basel, Francke, 1993, vol. II, section 3, p. 656-661.

4. Exemples empruntés à A. Rey [coord.], *Mille ans de langue française, histoire d'une passion*, Paris, Perrin, 2007, p. 34.

5. C'est cette forme que l'on retrouve dans le nom gaulois Vercingétorix.

Par ailleurs, en syntaxe, l'usage des prépositions connaît des similitudes entre les deux langues. Le passage de l'une à l'autre a pu être facilité par cette proximité. Tous les spécialistes ne sont pas unanimes à ce sujet mais c'est en tous les cas une hypothèse possible pour expliquer la manière dont le latin a pu s'imposer plus ou moins facilement mais sûrement sur le territoire de la Gaule pendant les premiers siècles de notre ère. Cela explique peut-être aussi pourquoi certains pans du lexique gaulois ont pu être relativement facilement latinisés.

Le mot *chemin* en français vient du latin vulgaire **camminus* qui lui-même provient du gaulois. Le latin classique ne connaissait pas ce mot désignant le « chemin ». La forme *caminus* existait bien, mais désignait le « fourneau ». Il serait possible de multiplier les exemples. Notons simplement que le gaulois a eu recours, si l'on ose dire, à deux manières d'intégrer la langue française : soit par assimilation [latinisation] au latin vulgaire qui deviendra par la suite le français, soit par emprunt direct – plus tardif – et ces mots représentent, d'après les spécialistes du gaulois⁶, plus de cent cinquante vocables utilisés couramment aujourd'hui en français. Voyons donc de quels mots il s'agit et quelles sont les survivances actuelles du lexique gaulois dans la langue française que nous pratiquons quotidiennement en ce début de XXI^e siècle.

Les survivances en français moderne

Les mots gaulois demeurés en français peuvent être classés en fonction du type de domaine dans lequel il est possible de les employer :

Botanique

Liste des mots provenant du gaulois dans le domaine des sciences de la botanique [entre parenthèses, date de leur première attestation dans un texte français⁷]:

BOULEAU [XVI^e s.]

Si l'origine du mot est bien gauloise, le latin classique connaissait la forme *betulla* et le latin populaire **betullus*, à l'origine du terme en ancien français.

6. Voir en particulier l'ouvrage de Pierre-Yves Lambert, *La langue gauloise*, Paris, Errance, 1994 et l'article de Pierre Flobert, « L'apport lexical du gaulois au français : question de méthode », *Nomina Rerum*, LAMA, 13, 1994, p. 201-208.

7. Les dates de première attestation en français des divers mots choisis par l'auteur proviennent de plusieurs dictionnaires. Citons principalement le *TLF [Trésor de la Langue Française]* du Laboratoire ATILF/CNRS, mais aussi le *Dictionnaire étymologique et historique du français* de Dubois, Mitterand & Dauzat [1964 et rééditions], ou bien encore celui de Baumgartner & Ménard [1996]. Nous procédons ainsi pour tous les mots étudiés dans cet ouvrage.

BRUYÈRE [XI^e s.]

Du gaulois **bruko*, le terme fut latinisé en **brucaria* [latin populaire] avec le sens de « champ de bruyère », sans doute par l'intermédiaire du latin tardif *brucus*. Il existait également une forme voisine **brucos* en gaulois, qui a donné *brosse* et *brousse*⁸ en français.

CHÈNE [XI^e s.]

C'est la forme gauloise qui est à l'origine du latin populaire **cassanus* qui donnera *chasne* puis *chêne* en français et qui a éliminé le mot existant en latin classique désignant l'arbre *quercus*.

COUDRIER [XVI^e s.]

Le mot désigne un « noisetier » et est dérivé de l'ancien français *coudre*, lui-même dérivé du latin populaire **colurus*, mélange du latin classique *corulus* [ou *corylus*] et du gaulois **collo*.

IF [FIN XI^e s.]

Le terme est directement emprunté au gaulois **ivos*.

SAPIN [DÉBUT XII^e s.]

Le mot est probablement issu du croisement entre le terme gaulois **sappus* et le mot latin *pinus*, « pin ».

VERGNE [XII^e s.] PUIS VERNE [XVI^e s.]

Le terme est directement emprunté au gaulois **vernus*. Il désigne l'aulne.

Animaux

Ci-dessous, la liste des principaux mots d'origine gauloise désignant des animaux en français⁹ :

ALOSE [XII^e s.]

D'origine gauloise, le mot a donné en latin tardif *alusa*.

ALOUETTE [XII^e s.]

Également d'origine gauloise, le mot a été latinisé en tardif *alauda* puis *aloe*

8. Cette dernière forme est sans doute le produit d'un amalgame entre **brucos* et le latin *ruscus* « houx ». Voir à ce sujet le livre de René Garrus, *Les curiosités étymologiques*, Paris, Belin, 1996.

9. On remarquera avec intérêt le nombre « relativement » important de noms de poissons provenant du gaulois en français : *alose*, *tanche*, *limande*, *lotte*.

en ancien français avant de prendre la forme dérivée *aloete* puis celle qu'on lui connaît actuellement en français.

BLAIREAU [XIV^e s.]

L'histoire du mot est douteuse car on ne sait trop si le mot, à l'origine *blarel* en ancien français, provient du gaulois ou bien du germanique **blari*. Les sources sont incertaines sur cette étymologie.

BOUC [XII^e s.]

Du gaulois **bucco*, le mot a servi à construire **buccus* en latin parlé. C'est son dérivé **buccarius* qui est à l'origine du mot *boucher* en français, qui désignait à l'origine la personne en charge de l'abattage des boucs et autres chèvres avant de les vendre.

CHAMOIS [XII^e s.]

Les spécialistes ne sont pas unanimes quant à son étymologie. Le mot proviendrait du terme **kamoke* désignant l'animal puis serait passé en latin parlé tardif sous la forme **camox* puis *camois* en français. Son origine gauloise est pressentie mais non assurée.

LIMANDE [XIII^e s.]

Le mot provient du gaulois **lem* signifiant « planche », c'est-à-dire « poisson plat » et du suffixe gaulois *-anta* puis *-anda*.

LOTTE [X^e s.]

Du gaulois **lotta* « poisson d'eau douce » à l'origine.

MOUTON [XII^e s.]

Du gaulois **multo* signifiant « mâle ovin châtré »

TANCHE [XII^e s.]

Du bas latin **tinca*, le mot est sans doute d'origine gauloise mais les spécialistes ne sont pas unanimes.

TRUIE [XII^e s.]

Du gaulois **trogja*, formé sur la racine **trogb* « tirer » et du suffixe *-ja*. Le mot est ensuite latinisé en *troja* puis francisé en *truite*.

Paysage rural

Certains termes relevant du paysage de la ruralité sont d'origine gauloise. Nous en donnons ici quelques exemples :

BERGE [XIV^e s.]

Du gaulois **bergna* signifiant « élévation », le mot est latinisé en **bergina*. Cette hypothèse est contestée par une autre qui voit en ce terme une origine également celtique **bargod* signifiant « bord ». C'est cette forme qui aurait donné le latin **barica* puis *berche* en ancien français et enfin *berge*. L'origine celtique du mot semble de toute manière acquise.

BOUE [XII^e s.]

Le terme est directement issu gaulois **bawa*.

BOURBE [XIII^e s.]

Là encore, l'origine directe du vocable est le gaulois **borvo*.

CHEMIN [XII^e s.]

D'origine gauloise, c'est la forme latinisée **camminus* qui a donné en français *chemin*.

GALET [XII^e s.]

La forme provient du gaulois **gallos*, dont la racine est **gallo* « pierre » que l'on retrouve dans l'ancien irlandais *gall*, de même sens.

GLAISE [XI^e s.]

Origine gauloise **gliso-* signifiant « blanc ».

LANDE [XII^e s.]

Du gaulois **landa* signifiant « plaine, espace dégagé ». L'origine celtique du mot est contestée car le germanique possède également une racine **landa* « terre ». Cette deuxième hypothèse semble moins probable.

QUAI [XII^e s.]

Du gaulois *caio-* qui a également donné le mot français *chai* [xv^e s.].

RUCHE [XIII^e s.]

Du gaulois **rusca* qui signifie « écorce ». Les ruches étaient à l'origine faites à partir de l'écorce des arbres.

TALUS [XII^e s.]

Du gaulois **talutum* signifiant « versant, côte », lui-même dérivé de la forme gauloise **talos* « front ».

Activités humaines et artisanat

En lien avec la série précédente, voici quelques vocables relevant de l'activité humaine en milieu rural :

CHARPENTE [XVI^e s.]

Le mot est en français le déverbal de *charpenter* signifiant « construire en bois », tout comme *charpent*, qui vient du latin *carpentum*, d'origine gauloise.

CHARRUE [XII^e s.]

Le mot provient du latin parlé *carruca*, lui-même dérivé du mot gaulois *car-rus* « charrue à deux roues ».

GLANER [XIII^e s.]

D'origine gauloise, c'est la forme latine *glenare* qui a donné le verbe français. Mais l'on retrouve dans les langues celtiques la même racine. Par exemple en irlandais, *doglinn* signifie « il rassemble ».

JACHÈRE [XII^e s.]

Le mot provient de la racine gauloise **gansko-* signifiant à l'origine la « branche » de l'arbre. L'irlandais *geska* de même sens prouve l'origine celtique du terme.

JANTE [XII^e s.]

C'est la forme gauloise **cambo-* « courbe » qui a donné le mot **cambita* latinisé en *cambita* puis *gambita* signifiant tout d'abord « recourbé ».

TONNE [XIII^e s.]

D'origine gauloise, c'est le latin *tonna* « peau », « outre » puis « mesure de poids » qui a donné le mot *tonne* en français. Le moyen irlandais possède la forme *tonn*, de même sens.

Vêtements

Quelques mots isolés désignant des vêtements :

BÉRET [XIX^e s.]

D'origine gauloise, le mot est entré dans la langue française par le béarnais *berret* au XIX^e siècle, lui-même dérivé du latin tardif *birrum* désignant une « capote à capuchon ». Le mot est attesté en latin dans les écrits de saint Augustin [IV^e-V^e s.].

BRAIE [XII^e s.]

L'origine gauloise est attestée mais c'est la forme latinisée *braca* qui donne en français ce mot à partir du XII^e siècle pour désigner un « pantalon ample ». Le mot *braie* sera remplacé tardivement [XVII^e s.] par *haut-de-chausses*.

Alimentation

Enfin, quelques mots relevant du vocabulaire de la table :

CERVOISE [XII^e s.]

Boisson alcoolisée très répandue pendant l'Antiquité et jusqu'au Moyen Âge, la *cervoise* provient du gaulois, latinisé en *cervesia* [ou *cerevisia*].

CRÈME [XII^e s.]

Le mot français est sans doute issu d'une rencontre entre le gaulois *crama* et le latin chrétien *chrisma* « chrême » désignant l'huile consacrée.

JARRET [XII^e s.]

Du gaulois **garra* « jambe ». Le mot *jarret* en français a donné le dérivé *jarretière* au XIV^e s. Le mot *garrot* [XIII^e s.] désignant la « partie saillante du dos d'un animal » et ses dérivés [*garrotter*; *garrotte*] proviennent eux aussi de la même racine gauloise **garra*.

LIE [XII^e s.]

Le mot gaulois **liga* signifiait « vin ». C'est cette forme qui est à l'origine du terme *lie* en français, fortement concurrencé par le latin *vinum* > *vin*].

Les toponymes

Le legs le plus important du gaulois à la langue française est sans doute celui qui concerne les noms de lieux géographiques en France. C'est pourquoi nous lui consacrons ici une partie spécifique.

C'est vraisemblablement à partir des affixes [préfixes et suffixes confondus] que l'on peut redessiner la toponymie française d'origine gauloise :

Le suffixe *-ac/-ay*

Ce suffixe provient du gaulois *-acum* désignant le territoire, la propriété. Ainsi, il s'est phonétiquement réduit en *-ac* dans le sud-ouest de la France [Armagnac, Balzac, Bussac, Cognac, Loudéac, Pérignac, Rouffiac¹⁰] mais aussi en Bretagne [Brignac, Mordéac, etc.] et s'est réduit en *-ec* dans certains cas [Carantec], en *-é* [Liffré] ou bien encore en *-ay* ou *-ai* [Ville-d'Avray, Villacoublay, Viroflay¹¹].

Le suffixe *-un*

Il provient du gaulois *-dunum* ou *-durum* signifiant « citadelle », « forteresse », « lieu de défense ». Réduit en *-un*, il entre dans la composition de nombreux noms de villes françaises : Verdun, Chateaudun, Loudun et même Meudon et Lyon [*< lugdunum*], qui signifie proprement « citadelle du dieu Lug », dieu de la mythologie celtique que l'on retrouve aussi à Laon !

Le suffixe *-magus*

Le suffixe *-magos* puis *-magus* a désigné le « champ » puis le « marché » et entre dans la composition de plusieurs villes de France dont Rouen [*rotomagus*] ou Caen [*Catumagus*].

La racine préfixale *cambo-*

Cambo désigne « la courbe » en gaulois. Ce mot fonctionne comme base préfixale pour plusieurs noms de villes, notamment, après palatalisation du [k] initial en français, *Chambéry*, situé sur un des méandres tortueux de la Leysse ou encore *Chambord* au bord du Cosson qui marque une courbe nette à cet endroit¹².

10. Voir une liste des toponymes en *-ac* dans Henriette Walter, *op. cit.*, p. 105 et 263.

11. Cette dernière origine est contestée. Il pourrait s'agir soit d'un préfixe toujours celtique *avre/aure* « humide », « mouillé » désignant ainsi des territoires humides, soit d'un préfixe germanique [*< villacoublen, viroflen*]. Voir à ce sujet l'ouvrage *Ville-d'Avray, cinq siècles d'Histoire*, publié par la société des Amis du musée de Ville-d'Avray, 2000.

12. Voir à ce propos H. Walter, *op. cit.*, p. 31.

La racine préfixale *briga-*

Elle signifie « hauteur ». Pensons à Brégançon et Vandœuvre [*Vandobriga*].

Ce ne sont là que quelques exemples que l'on pourrait multiplier. La liste n'est en rien exhaustive. Elle donne simplement un aperçu de la richesse du substrat gaulois dans la toponymie française. On pensera également à la racine **nanto-* signifiant « la vallée » [Nancy, Nanteuil], ou bien **briva-* « le pont » [Brive-la-Gaillarde].

Références bibliographiques

Baumgartner Emmanuèle & Menard Philippe, *Dictionnaire étymologique et historique de la langue française*, Paris, Le Livre de Poche, 1996. De consultation très pratique, ce *vade-mecum* donne la date de première attestation d'un mot et de ses dérivés.

Garrus René, *Les curiosités étymologiques*, Paris, Belin, 1996. Très riche en étymologies singulières du français. À consulter et feuilleter au gré des découvertes.

Lambert Pierre-Yves, *La langue gauloise*, Paris, Errance, 1994. La référence concernant le gaulois.

Picoche Jacqueline, *Dictionnaire étymologique du français*, Paris, Le Robert, 1979 et sq. Ce dictionnaire offre au lecteur des regroupements intéressants par familles de mots ou racines de sens identiques ou proches.

Walter Henriette, *Le français d'ici, de là, de là-bas*, Paris, Le Livre de Poche, 1998. Il y a dans cet ouvrage de nombreuses cartes toponymiques et les références au gaulois, parmi d'autres, sont bien documentées. Les notes, nombreuses elles aussi, renvoient justement à des ouvrages plus spécialisés.